

Lumigny-Nesles-Ormeaux

(Seine-et-Marne)



DELIBERATION DE LA CAISSE DE ECOLE DE LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX Comité du 14 Décembre 2022

N° 2022/12/14-01

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à 14h30, le Comité de la Caisse des écoles de Lumigny-Nesles-Ormeaux, dûment convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Pascale LEVAILLANT, Présidente.

Date de convocation : 09/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 6

EFFECTIF PRESENT : 5

EFFECTIF VOTANT : 5

NOMBRE DE POUVOIR(S) : 0

<u>Etaient présents</u>	Pascale LEVAILLANT, Dominique DEVARREWAERE, Cindy PROU, Jacqueline GUETRE, Stéphanie MORA LOPEZ.
<u>Absents excusés</u>	Jean-Baptiste BECOURT
<u>Pouvoir (s)</u>	

Secrétaire de séance : Jacqueline GUETRE

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET CAISSE DES ECOLES ANNEE 2022

Des frais de scolarité ont été demandés par le S.I. des écoles Voinsles/Le Plessis Feu Aussoux pour un montant de 1460 €. Il convient de créditer cette somme au chapitre 65 compte 65541.

LE COMITE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget CAISSE DES ECOLES,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits par une décision modificative sur le budget CAISSE DES ECOLES,

Après en avoir délibéré,

A

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : **5 (à l'unanimité des voix exprimées)**

APPROUVE la décision modificative N°1 ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Affiché le

ID : 077-267705747-20221214-2022_12_14_01-DE

SECTION FONCTIONNEMENT		DEPENSES			
		Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits
IMPUTATION					
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL					
624	Transport		1 460,00		
65 - AUT. CHARGES GEST.COURANTE					
65541	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	1 460,00			
		1 460,00	1 460,00	-	-
		0,00		0,00	

La Présidente,
Pascale LEVAILLANT

*Fait et délibéré le 14 Décembre 2022
Pour extrait conforme au registre
des délibérations*

